

GUIDE DES ENSEIGNES ET DEVANTURES COMMERCIALES

Vous souhaitez concevoir et valoriser votre devanture commerciale et l'image de votre enseigne ?
Ce guide s'adresse à vous.

BOURG-EN-BRESSE



AU SOMMAIRE

- Un centre-ville qualitatifp. 4
- Un cœur de ville commerçant et d'artisanatp. 5
- Démarches, procédures et contactsp. 6
- Composition architecturale d'une devanturep. 7
- Composition de la façade commercialep. 8/9
- Traitement des enseignes..... p. 10/11
- Gestion des éclairagesp. 12
- Fermetures et éléments divers...p. 13
- Installation de stores et bannesp.14/15
- Implantation des terrasses et mobiliersp.16/17
- Couleurs et matériauxp.18
- Charte et références couleursp. 19



À favoriser



À éviter

Vous êtes commerçant ou artisan, ce guide des enseignes et devantures vous indique les bonnes pratiques à respecter pour améliorer la qualité des devantures commerciales et renforcer l'attractivité du cœur de ville.

Avec plus de 650 commerces et artisans et près de 90 terrasses, les devantures commerciales et terrasses tiennent une place essentielle dans la composition urbaine du cœur de ville Burgien. À ce titre, elles doivent s'insérer harmonieusement dans le patrimoine architectural et paysagé. La qualité des devantures commerciales constitue un atout fort dans la dynamique commerciale d'un cœur marchand et joue un rôle important d'accroche de la clientèle.

Le cadre législatif en faveur de l'environnement et du cadre de vie et les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme, complexifient pour l'exploitant l'identification de ce qu'il peut mettre en œuvre comme dispositifs communicants et publicitaires.

L'objectif de ce guide des devantures commerciales et des terrasses est d'apporter aux commerçants et artisans du cœur de ville, un outil simplifié destiné à améliorer la qualité du cadre urbain et à renforcer l'attractivité des commerces. Grâce à des illustrations et à des textes pédagogiques, les règles et principes régissant la réalisation ou la modification d'une devanture commerciale et des terrasses dans l'espace public du cœur de ville burgien, vous sont expliqués.

Ces informations vous serviront de base de discussion avec les services de la Ville.



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Ce guide s'inscrit dans la démarche qualitative amorcée avec le Plan Local d'Urbanisme et est en adéquation avec l'article R 111-21 du code de l'urbanisme qui précise les notions d'insertion architecturales, paysagères et urbaines.

Le PLU (consultable sur www.bourgenbresse.fr) de la ville de Bourg-en-Bresse adopté en novembre 2013, renforce les exigences en matière d'insertion paysagère. Il fait état de nombreux éléments patrimoniaux à préserver.



UN CŒUR DE VILLE QUALITATIF

Recommandations d'insertion des éléments de façade.

Les devantures favorisent l'identification visuelle d'une enseigne commerciale et/ou artisanale. Elles façonnent et caractérisent par leur densité, l'ambiance d'une rue de cœur de ville. Les devantures évoluent fortement en fonction des époques et des typologies de



matériaux utilisés, il est important de concevoir un projet mettant aussi bien en valeur l'enseigne commerciale que l'espace public.

Les éléments techniques doivent s'intégrer harmonieusement avec la composition géné-



rale de la devanture et avec la construction, afin de réduire l'impact visuel depuis l'espace public.

Sont concernés :

- les postes de transformation électrique et les postes de détente de gaz dans le bâti,
- les antennes paraboliques de teinte neutre,
- les éléments des dispositifs de production d'énergie solaire (panneaux, tuiles, etc.) et de production d'énergie non nuisante,
- les éléments des climatiseurs et de pompes à chaleur, en les habillant d'un coffret technique, lorsqu'ils sont visibles depuis les espaces ouverts à l'usage du public à intégrer dans le bâti,
- les locaux techniques de machinerie d'ascenseur et de ventilation doivent être totalement inclus à l'intérieur des volumes de toitures ou, par un traitement spécifique, faire partie intégrante du bâtiment, notamment dans le cas de toiture terrasse,
- les garde-corps et lignes de vie rabattables.

Les conditions d'intégration sont à préciser dans les demandes d'autorisation.

650 commerçants et artisans sont implantés dans le cœur de ville de Bourg-en-Bresse.



DÉMARCHES, PROCÉDURES ET CONTACTS

Les enseignes et pré-enseignes sont imposables et doivent faire l'objet d'une déclaration préalable lors de la création.

Vos travaux

Si modification de l'aspect extérieur de la façade du local
(pose de vitrophanie, ravalement...)

Si installation ou modification d'enseigne

Si création, modification ou réaménagement intérieur d'un établissement recevant du public
(mise en accessibilité...)

Si occupation du domaine public
(terrasse, chevalets, kakemono, etc.)

Vos démarches

Demande de déclaration préalable

Autorisation soumise au Code de l'Urbanisme Formulaire CERFA 13404*03

ET/OU

Demande d'autorisation d'enseigne

Autorisation soumise au Code de l'Environnement
Formulaire CERFA 14798*01

ET/OU

Demande d'autorisation de travaux

Autorisation soumise au Code de la Construction et de l'Habitation
Formulaire CERFA 15246*01

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Autorisation soumise à arrêté municipal
Autorisation donnant lieu à une tarification

Vos interlocuteurs

Service des Autorisations d'Urbanisme
Mairie de Bourg-en-Bresse
Place de l'Hôtel de Ville
Accueil du public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
04 74 45 70 64
urbanisme@bourgenbresse.fr

Mission Commerce
Service Vie Commerciale
Mairie de Bourg-en-Bresse
Place de l'Hôtel de Ville
Accueil du public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
ou par téléphone 04 74 45 71 06
viecommerciale@bourgenbresse.fr

COMPOSITION ARCHITECTURALE D'UNE DEVANTURE

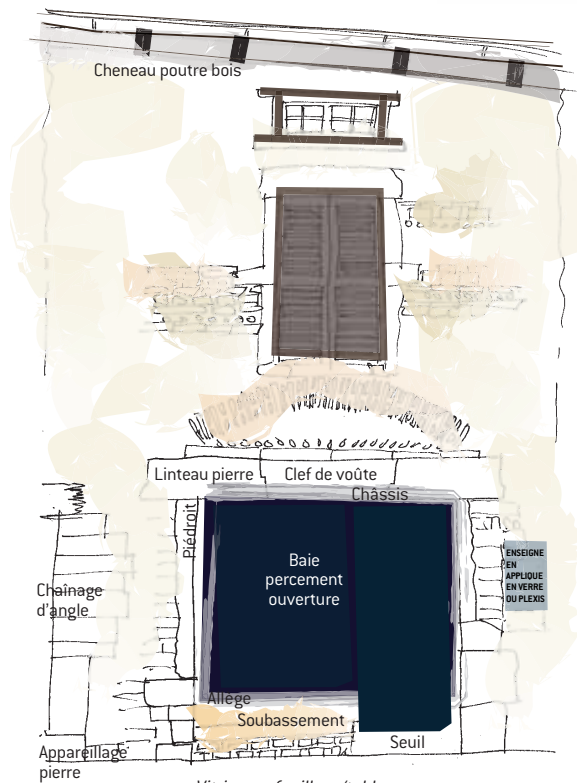
Les devantures en applique (ci-dessous) sont souvent en bois avec des moulures. Ces devantures anciennes sont à conserver et/ou à restaurer dans la gamme se rapprochant le plus possible de l'origine, comme une trace historique et constructive donnant un style sauvegardé.

Les vitrines en feuillure (ci-contre) ont des châssis en retrait de façade à l'intérieur du percement de la façade. Ces percements correspondent souvent à une composition existante de la façade d'origine, son maintien respecte aussi le patrimoine historique et constructif de l'ensemble.



Corniche
Ornement
Imposte
Piedroit
Chaînage
d'angle
Soubassement
Seuil

Devanture en applique/coffrage/décors



Cheneau poutre bois
Linteau pierre
Clef de voûte
Châssis
Baie percement ouverture
Allege
Soubassement
Seuil
Appareillage pierre
ENSEIGNE EN APPLIQUE EN VERRE OU PLEXIS
Chaînage d'angle
Piedroit

Vitrine en feuillure/tableau

COMPOSITION DE LA FAÇADE COMMERCIALE

*Compositions
à favoriser*



La devanture commerciale n'est pas une partie indépendante mais un élément constitutif de la façade d'un bâtiment qui joue un rôle dans l'alignement de la rue.



Ces vitrines respectent le caractère historique des bâtiments.



Une devanture commerciale doit prendre en compte :

- les limites parcellaires,
- les ouvertures du bâtiment (limites latérales et axes de symétrie des baies des étages),
- le niveau des planchers de chaque étage (le premier en particulier).

Si un commerce se trouve en rez-de-chaussée de plusieurs bâtiments, il doit respecter l'esthétique de chaque

immeuble.

Dans un souci de cohérence, il est recommandé de respecter les principes de composition de la rue lorsqu'ils existent.

Il faut veiller par exemple à unifier la typologie des devantures (en applique ou en feuillure, cf. croquis p. 7), rechercher des similitudes dans le traitement des baies (proportions, plein/vide etc.).

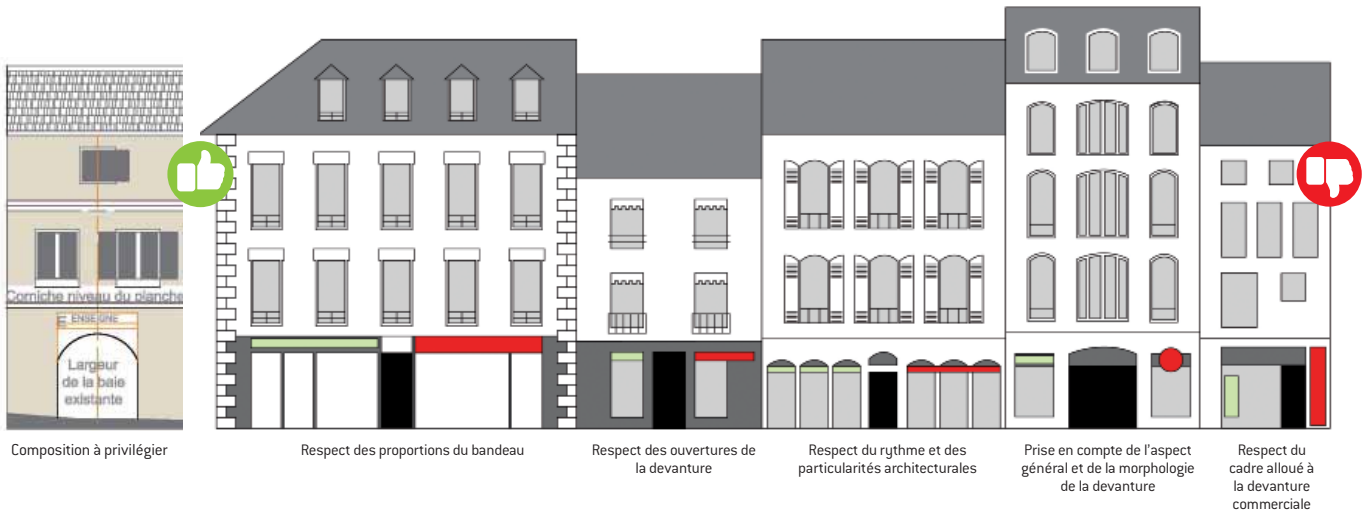


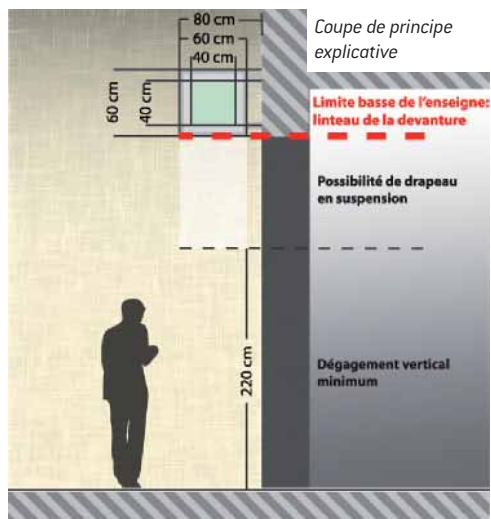
TRAITEMENT DES ENSEIGNES

L'enseigne est le principal moyen de visibilité du commerce. Elle doit être lisible, simple et s'harmoniser avec le linéaire dans lequel s'inscrit le commerce. Elle doit permettre à ce dernier de se démarquer sans tomber dans l'excentricité.

Il existe deux principaux types d'enseignes : les enseignes en bandeau appliquées sur la façade et les enseignes en drapeau suspendues en porte à faux.

Il faut se limiter à une enseigne en bandeau et une enseigne en drapeau, sauf si le commerce est situé en angle de rue.





Exemple de composition

L'enseigne ne doit pas nuire à la lisibilité de la rue dans laquelle s'inscrit le commerce. Elle doit avoir des couleurs sobres et une police de caractère simple :

- les largeurs du bandeau et du drapeau ne devront pas excéder 60 cm. Il faut choisir une hauteur cohérente entre le bandeau et le drapeau.
- la hauteur d'implantation de l'enseigne en drapeau doit laisser libre une hauteur de 2,20 m. D'autre part, le porte à faux à partir de 10 cm en saillie de la façade ne doit pas excéder 80 cm.
- le trottoir doit avoir une largeur suffisante, si elle est inférieure à 90 cm l'enseigne en drapeau est interdite.

- les lettrages peuvent atteindre 30 cm de hauteur, ils sont centrés sur le bandeau en façade. Les lettres découpées sont préconisées.
- Pas de bandeau lumineux sur la tranche si l'enseigne repose sur un caisson saillant. Éviter les bandeaux défilant qui polluent la lisibilité des autres enseignes.
- les vitrophanies ne dépassent pas 30 % de la surface vitrée et sont situées en bas.
- lors des travaux, les enseignes situées au-dessus du bandeau d'étage sont à déposer.

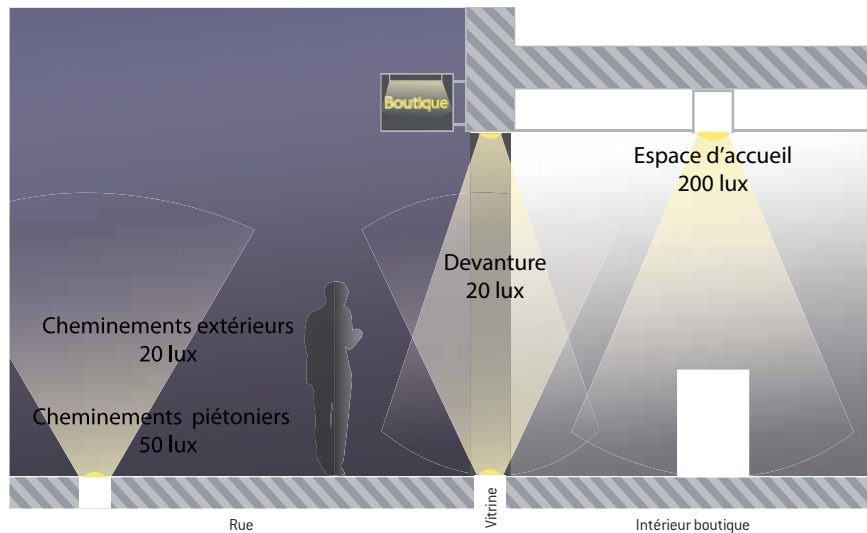
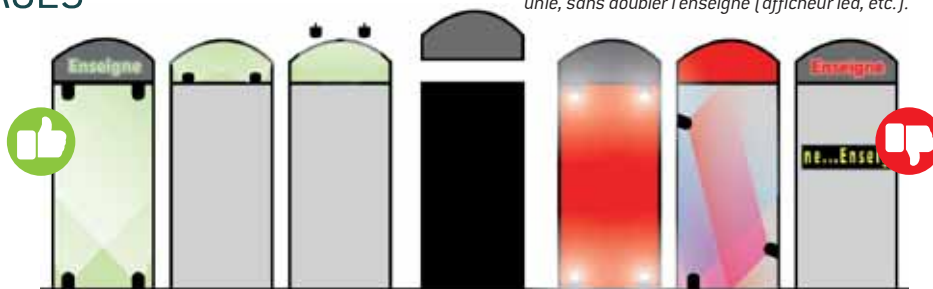
GESTION DES ÉCLAIRAGES

L'éclairage met en valeur le commerce et donne une ambiance au cœur de ville. Il doit donc être indirect (éviter l'éblouissement) et dirigée vers l'intérieur (vitrines et enseignes).

La lumière doit être de couleur blanche ou jaune et continu, les dispositifs clignotants avec des changements de gammes colorées sont réservés aux services à la personne (service d'urgence et CHU). Les néons et les tubes lumineux sont à éviter en façade.

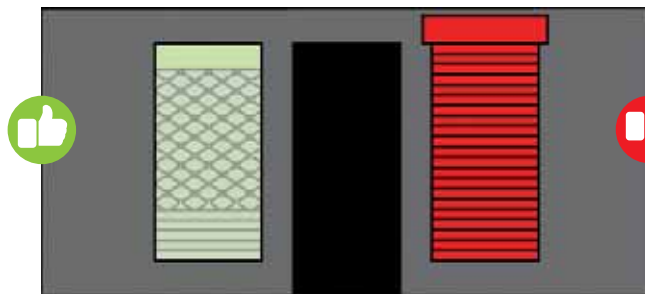
Les appareils d'éclairage seront les plus petits possibles, et réduits au maximum en nombre. Les rampes lumineuses doivent être les plus fines possibles, sans sur-ajout d'éléments en surplomb sur corniche.

Éclairage vers l'intérieur ou sur la façade, de couleur unie, sans doubler l'enseigne (afficheur led, etc.).



FERMETURES ET ÉLÉMENTS DIVERS

Les éléments techniques ressortant sur la façade doivent s'intégrer dans la composition de la devanture qu'elle soit en applique ou en feuillure (cf. p. 7). Dans les impostes ou dans les baies.



Fermeture par grille sécurisée permettant une visibilité depuis la rue (non opaque), la microperforation est encore plus adaptée.



*Exemple de
composition
rue de la
République.*

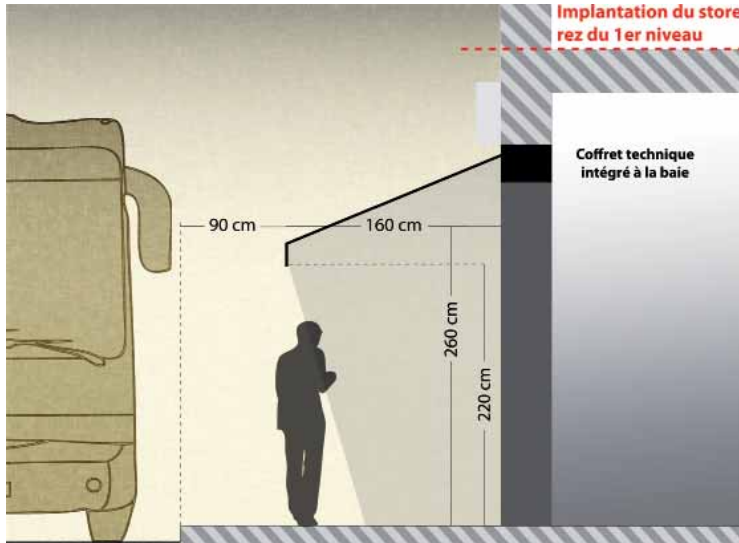
INSTALLATION DE STORES ET BANNES

Les stores et les bannes doivent s'harmoniser avec les volumes (enseignes, éclairages, bandeaux...) proposés de la devanture commerciale.

Les inclinaisons des bannes de protection dépendent de l'ensoleillement. Elles sont rétractables, sans joue la-

térale, en toile unie, dotées d'un mat en harmonie avec les couleurs de la devanture, sans publicité. Un store par baie est à prévoir.

En ouverture pleine, elles ne sont pas des obstacles à la circulation motorisée et aux cheminements piétons.

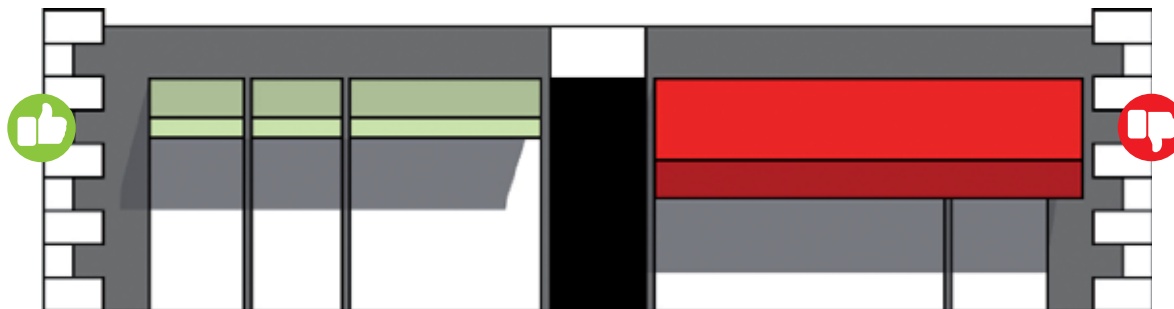




Les fermetures métalliques avec des rideaux opaques extérieurs sont interdites, elles seront intégrées soit à l'intérieur du commerce ou dans l'embrasure de la baie.

Les coffrets enfermant le mécanisme sont intégrés dans le décor de la devanture ou à l'intérieur du commerce en retrait du linteau.

*Exemple de composition
rue Gabriel Vicaire*



Respect des ouvertures et des dimensions des stores (hauteur du lambrequin, dégagement suffisant sur le trottoir, etc.).

IMPLANTATION DES TERRASSES

L'aménagement de terrasses sur le domaine public doit s'harmoniser avec le style et la couleur de la façade [pas plus de trois couleurs par devanture].

Les parasols en toiles sont de couleurs claires et opaques sans inscriptions publicitaires.

Les mobiliers ne sont pas fixés au sol et ne doivent pas être un obstacle à la circulation piétonne (1,40 m hors tout).

Les chevaux sont autorisés uniquement pour les terrasses de restaurant.

Les claustras sont d'une hauteur maximale de 1,20 m non opaques, ajourés ou translucides, sans vitrophanie appliquée, ni publicité.

Les bacs à fleurs mesurent au maximum : 60 x 60 x 60 cm.



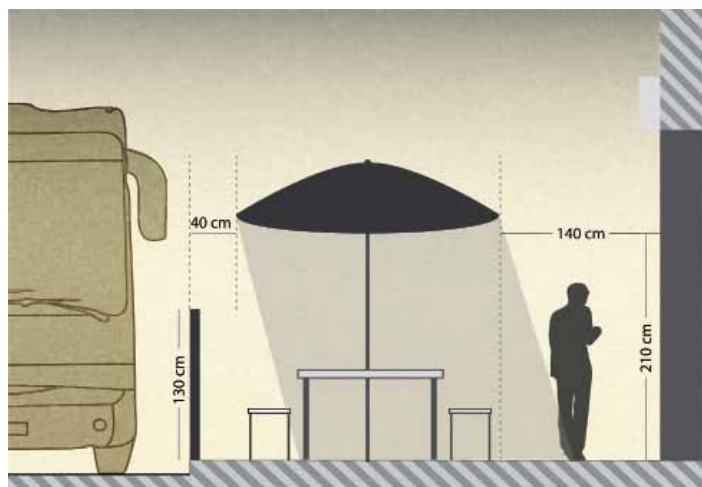
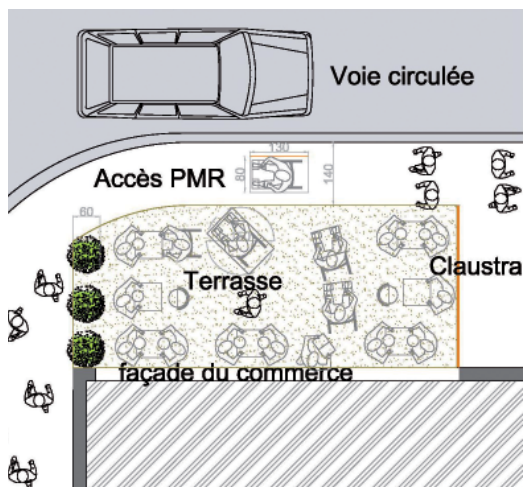
Place des Bons-Enfants



Terrasse aménagée rue Paul Pioda



Terrasse place Joubert



Coupe de principe explicative

Les accès et les circulations pour les piétons respectent des largeurs hors tout de 1,40 m.

Les terrasses sont aménagées pour permettre la rotation d'un fauteuil roulant, diamètre de 1,50 m.

Les chevalets amovibles préservent ces passages obligatoires.

Les mobiliers respectent les emprises de largeur de façade, les extensions sont soumises à autori-

sations spécifiques d'occupations du domaine public auprès de la Ville.

Les terrasses amovibles temporaires sur les places de stationnement font l'objet d'une demande spécifique auprès des services de la Ville et doivent se conformer aux mêmes contraintes esthétiques et d'accès PMR (un dessin de principe est demandé).

MATÉRIAUX

Privilégier **les matériaux** “naturels brutes” bois, métaux, briques, pierres). Éviter les matériaux composites (résine plaquée, imitation bois, etc.).



COULEURS

Les couleurs doivent s'harmoniser avec la façade et la composition de la rue. Pour une meilleure lisibilité, il est conseillé de :

- restreindre la sélection des couleurs à trois maximum et en harmonie de gamme.
- se rapprocher des teintes des menuiseries existantes sur la façade de l'immeuble.
- éviter les contrastes élevés. Si possible se rapprocher des couleurs d'enduit initial et/ou appareillage existants.



CHARTE ET RÉFÉRENCES DES COULEURS

Le principe de camaïeu de couleur permet le jeu de gamme douce avec les nuances proposées en annexe.

R1015



R3012



R7000



R6021



R7035



R8008



R8002



R5024



R6013



R7003



R8028



R8012



R5014



R6004



R7013



R3004



R5011



R6009



CONTACTS

> Service Urbanisme

04 74 45 70 64

urbanisme@bourgenbresse.fr

> Mission Commerce, service Vie Commerciale

04 74 45 71 06

viecommerciale@bourgenbresse.fr



www.bourgenbresse.fr